

QUESTION ECRITE

Coût administratif du Conseil de Ville et des commissions communales

Plusieurs interventions, notamment à la tribune du Conseil de Ville, concernant les possibilités de faire des économies d'argent et de papier, par exemple en informatisant les envois de documents.

Le Groupe PLR est favorable sur le principe d'économie financière et écologique. Cela favorise aussi la modernisation du fonctionnement des institutions.

Des questions subsistent qui permettrait d'évaluer l'actuel fonctionnement du Conseil de Ville et des commissions communales. Le coût total de fonctionnement des institutions précitées est connu, il est inclus au budget, mais cela englobe les jetons de présence et les frais divers.

Le Groupe PLR demande au Conseil communal

- **D'évaluer le coût administratif (papier, impressions, envois, etc...) d'un Conseiller de Ville durant une année.**
- **D'évaluer le coût administratif moyen d'un commissaire (pour les commissions communales permanentes).**

Nous remercions le Conseil communal de sa réponse.

Pour le Groupe PLR
Stève Farine

